



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **SELECTIVE LIGUE LASER**
Dates complètes : 20 avril 2008
Lieu : Lac de Cazaux
Autorité Organisatrice : CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

1.2 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Laser.

3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4 PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 20 avril de 9h00 à 10h00

4.2 Courses : Dimanche 20 avril à partir de 11 heures

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type banane ou triangle.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

8.3 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 800 000€ pour l'épreuve.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Cercle de Voile de Cazaux Lac
Tél. 0680 348 766.